

N-95: Une grande victoire signée FIQ!

Comme vous le savez, le 23 mars, dernier, le tribunal administratif du travail rendait une décision sur la protection respiratoire en contexte de transmission aérienne de la COVID 19. Il reconnaît que le principe de précaution aurait dû être appliqué considérant le risque important de transmission aérienne du virus qui a été largement démontré. Le juge va ainsi, encore plus loin dans ses conclusions, que la CNESST dans sa plus récente directive sur le port des appareils de protection respiratoire. Ce dernier ordonne aux établissements de santé, de fournir à l'ensemble des professionnelles en soins un masque de type N95, qu'elles soient en zone chaude ou tiède dès qu'un patient est suspecté ou confirmé positif à la COVID-19.

Le SICHU de Québec considère que, pour assurer un milieu sécuritaire pour les professionnelles en soins, le CHU de Québec doit appliquer dès maintenant l'ensemble des conclusions de ce jugement. A défaut de se conformer aux dispositions de la LSST, l'employeur s'expose à des sanctions de nature pénale.

Nous serons vigilantes quant à l'application de ces conclusions et nous prendrons les moyens nécessaires pour les faire appliquer. N'hésitez pas à communiquer avec nous, pour nous faire part des problématiques de disponibilité du N95 sur vos unités et de test d'étanchéité (Fit-test). Nous sommes également disponibles pour toutes déclarations d'un risque associé au travail, reliées à la COVID-19.

Assurer un environnement de travail sécuritaire à nos membres est une priorité!

Marie-Claude Cyr, VP site CHUL, Responsable comité SST

Programme d'aide aux employées (PAE)

Que ce soit pour un soutien psychologique (*stress, idées suicidaires, dépression...*), lors d'une séparation, de conflits familiaux, de problèmes de dépendance ou encore pour vous aidez à gérer une problématique professionnelle; le Programme d'aide aux employés est disponible en tout temps pour vous accompagner lors d'épreuves difficiles.

Vous avez droit à **4 heures par année**, par famille soit du **1er avril au 31 mars** de chaque année. Donc si vous avez bénéficié du PAE en 2020, à compter du 1er avril 2021, vous pourrez les consulter à nouveau. C'est un service qui est gratuit et confidentiel.

Voici le numéro pour les rejoindre **1-800-361-2433**.

Vous pouvez également compter sur le soutien de votre équipe syndicale, au besoin.

Votre comité SST



Éditorial de la Présidente

Toutes derrière la négo



Chères membres,

Comme vous le savez déjà, nous avons une entente de principe au sectoriel avec le Gouvernement.

Il y a 2 semaines, nous avons sonné l'alarme puisque nous sommes sans convention collective depuis un an, devant l'Assemblée Nationale en intersyndicale avec l'APTS, la CSN, la FTQ, le SCFP, la FAE et la CSQ. Au niveau local, toujours en intersyndicale, nous avons sonné l'alarme devant le ministère de la santé (face à HSS).

Le comité de négociation APTS-FIQ a repris les discussions pour l'intersectoriel avec le Gouvernement qui a déposé, pour la troisième fois, pratiquement le même dépôt que les deux fois précédentes. La semaine dernière, nous avons rejeté ce dépôt en conseil national. Lundi, nous l'avons coulé dans le ciment en un geste symbolique, devant le Conseil du Trésor. Nous aurons d'autres activités à venir pour **SUPPORTER** notre négociation intersectorielle. Lors de nos activités, nous vous tiendrons informés pour que celles, parmi vous, qui peuvent participer soient de la partie. Les temps sont difficiles pour les professionnelles en soins et les travailleurs de la santé et, particulièrement, pour ceux du CHU mais la négociation est importante et la **MOBILISATION** des **MEMBRES**, encore plus.

À l'heure actuelle, on demande 12,3% d'augmentation et de rattrapage salarial mais le Gouvernement maintient 5%. Il veut revoir notre RREGOP et la retraite... Jusqu'où irons-nous pour lui dire que c'est inadmissible? Il faut de la visibilité, que, malgré la charge de travail intense, vous participiez aux activités de dénonciation des conditions de travail et du refus du gouvernement de bonifier celles-ci.

ON A BESOIN DE VOUS pour démontrer clairement au **GOUVERNEMENT** que nous méritons, professionnelles en soins, des conditions de travail nettement améliorées! Ceci pour empêcher l'exode des professionnelles en soins, toujours en hausse et pour en attirer de nouvelles dans le réseau et ça passe **INCONDITIONNELLEMENT** par de meilleurs salaires.

Nancy Hogan

N-95 et troisième vague

Nous voici en plein dans la troisième vague de la pandémie. Les conditions de travail sont difficiles pour l'ensemble des professionnelles en soins. Les plans de contingences sont toujours présents. Le délestage s'accroît de jours en jours. À ce jour, au Québec, plus de 40 000 travailleurs en santé ont été infectés par la COVID. Les N95 devraient être déployés dans les zones tièdes et chaudes selon la décision émise par la CNESST. L'employeur nous informe que pour le moment, ils ne les déploient pas dans les zones tièdes, qu'il fait un déploiement progressif, par crainte d'en manquer. Aussi, les experts de la PCI de plusieurs établissements du Québec, incluant le CHU, ont écrit à la CNESST et au Ministre de la Santé pour que cesse l'obligation des masques N95 en zone tiède. La FIQ et d'autres syndicats, ont déposé une plainte à la CNESST en regard du non-respect des établissements de la directive émise par la CNESST. Nous sommes confiants que la CNESST maintiendra sa position émise en mars puisqu'il s'agit de la protection des travailleurs de la santé. Nous attendons la suite des événements, nous vous tiendrons au courant...

Du TSO déguisé?

Avez-vous déjà fait un temps supplémentaire obligé déguisé en TS volontaire ?



Cette photo par Au-

accès aux soins auxquels elle s'attend. Comme si c'était de NOTRE responsabilité...

Fort est à parier que la grande majorité d'entre vous avez déjà vécu cette situation et j'en fais partie. Dès mes premières années dans la profession, alors que sévissait une crise de TSO aux IPE du CHUL, j'ai constaté le poids qui pesait sur les professionnelles en soins afin qu'elles assurent les soins à la population. Nous assumions tout simplement le fait que, sans ce sacrifice, la population n'aurait pas accès aux soins auxquels elle s'attend. Comme si c'était de NOTRE responsabilité... Rentrer plus tôt pour éviter de demeurer après notre quart, se dire volontaire pour un temps supplémentaire afin de ne pas être obligé de rester à un moment où la conciliation travail-vie personnelle ne le permet pas, rester à la place d'une collègue voyant son désarroi face à un TSO sont autant d'exemples de TSO déguisé. Ce cercle vicieux nous nuit au plus haut point. En embarquant dans ce jeu mis en place par l'employeur, nous cautionnons cette méthode de gestion. Il est grand temps que cesse cette pratique. Les vrais chiffres du nombre de TSO effectués par les professionnelles en soins du CHU doivent être comptabilisés pour que soit démontré au grand jour, l'ampleur de la situation. C'est seulement de cette façon que nous pourrions nous y attaquer de façon efficace. En ce moment, la Direction, en regardant les statistiques de TSO au CHU de Québec se félicite d'en avoir si peu. Mais si seulement il avait les chiffres réels, serait-il plus proactif pour l'éliminer? Cessons de porter sur nos épaules, tel des mères Thérèse, les soins que doit recevoir la population. Ce sont les mauvaises décisions de gestion au fil des années qui nous ont mené à ce point de rupture. Ce n'est pas de notre responsabilité. Cessons de subir ces violences organisationnelles. Les gestionnaires doivent trouver d'AUTRES solutions.

Jasmine Fugère, VP site HSFA

Écoutons les femmes

Hausse des féminicides:

Les victimes collatérales de la pandémie

En 2020, 160 femmes sont mortes, tuées par un conjoint ou un ex-conjoint, au Canada. Si on fait rapidement le calcul, il s'agit d'un meurtre à tous les 2,5 jours. À ce jour, depuis le début de l'année 2021, il y a eu dix féminicides, au Québec seulement. Depuis le début de la pandémie, l'ensemble des organismes et des maisons d'hébergement sonnent l'alarme. La pandémie a servi et sert encore de prétexte aux hommes violents pour augmenter le contrôle sur leurs conjointes. Ces femmes sont de plus en plus isolées et il est très difficile pour elles de demander l'aide nécessaire. De plus, le déconfinement augmentera encore davantage les risques. Les conjoints violents auront une sensation de perte de contrôle qui créera une augmentation des risques de violence.

Présentement, les organismes venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale et ceux venant en aide aux hommes sont débordés et manquent clairement de ressources financières. Lors du dernier budget provincial, la CAQ n'a alloué que 22,5 millions pour lutter contre ce fléau. De plus, un comité a émis 190 recommandations pour, entre autre, améliorer l'accompagnement psychologique et social et revoir la façon d'accueillir les plaintes. La ministre de la condition féminine, Isabelle Charest, assure que les travaux sont en cours. De plus, suite au septième féminicide, un comité, piloté par Geneviève Guilbault, ministre de la sécurité publique, a été mis en place pour coordonner une série d'actions afin d'enrayer les violences contre les femmes. Et c'est tant mieux car une de plus, c'est une de trop!

Si vous ou une de vos collègues êtes victimes de violence conjugale, nous vous invitons à contacter SOS Violence conjugale au 1-800-363-9010.

Isabelle Trépanier, secrétaire

Prévenir les violences à caractère sexuel

En novembre 2018, l'université Laval adoptait une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel au sein de sa communauté. Cette même politique fut mise en place dans le cadre de la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Force d'admettre que celle-ci accueille en ses murs des étudiants provenant de différents milieux culturels, une politique claire, structurée et bien définie devenait donc plus que pertinente. Suite à ses travaux, une formation obligatoire de 45 min pour tous les étudiants poursuivant une formation postsecondaire a été rendu disponible sur leur portail universitaire personnel. Cette formation a pour but d'instaurer une culture de respect à l'Université, d'améliorer le bien-être chez ses membres et de favoriser un cheminement personnel et professionnel positif. La mise en lumière de cette problématique ainsi que les moyens concrets déployés par l'université ne devrait-elle pas servir de modèle pour le CHU de Québec? Serait-il temps que l'on sensibilise davantage le personnel de nos établissements afin que cesse les violences à caractère sexuel?

Marie-Eve Drolet, agente syndicale HSFA